

la mort dans l'âme que la cadette des enfants Hastert vit son frère JEAN-PIERRE abandonner la bonne tradition de l'hôtel et laisser partir à la dérive la vénérable maison.

On a l'impression que le fils Hastert, une des premières forces parmi les acteurs-amateurs de la « Gym », préférait les feux de la rampe à ceux des fourneaux.

Au début de l'ère de Madame Hastert les affaires marchaient assez bien.

Tous les banquets officiels présidés par le prince HENRI, tous les bals des cercles civils et militaires eurent lieu à l'Hôtel de Luxembourg, de même que bon nombre de représentations théâtrales de la « Gym ». (12)

Comme nous l'avons déjà vu (Fasc. II, p. 442), c'est chez Madame Hastert que se réunissait le groupe des CHARLES MUNCHEN, comte de PRESAC, GONTIER-GRIGY, LAMORT, PIERRET et WORMS pour y organiser, vers 1853, leurs fameuses réunions spirites.

Voici comment le nom de Madame Hastert se trouve cité dans le peu édifiant chapitre traitant des rapports entre Luxembourgeois et la garnison prussienne : En février 1855 et conformément à la loi sur la police des cabarets, notre bisaféule avait demandé et obtenu du Collège échevinal, moyennant la taxe de 20 francs, la permission de tenir ouverte sa salle de danse après 23 heures, et cela à l'occasion d'un bal donné par les sous-officiers de la forteresse. Or ne voilà-t-il pas que le général-commandant réclama le remboursement desdits 20 francs, en se prévalant des conventions militaires qui exemptaient la garnison du paiement des taxes. Cette bagatelle n'eût pas été prise au sérieux si elle ne s'était ajoutée aux innombrables tracasseries dont l'administration militaire accablait les autorités civiles. Aussi fit-il sortir de ses gongs le paisible administrateur-général WURTH-PAQUET. « Je suis sûr, écrivit-il le 16 février à son président du Conseil qui se trouvait précisément à La Haye, que vous avez dit à M. de Königsmarck (ministre de Prusse à La Haye) qu'il n'y a pas moyen de vivre avec son gouvernement s'il continue le système suivi depuis plus d'un an ». (13)

Le recensement de 1855 nous apprend qu'à l'Hôtel qui portait maintenant le numéro 8, Madame Hastert habitait avec son fils Jean-Pierre, trois domestiques, deux servantes, une parente Marguerite Soos, cuisinière et âgée de 29 ans ainsi que sa fille Joséphine et son mari, l'employé des Douanes Léopold DUMONT (1820-1895) qu'elle venait d'épouser.

En 1858 échet le remboursement de la dette hypothécaire dont nous avons déjà parlé et qui avait été prorogée de 15 ans, le 7. 10. 1843. A cette dernière date l'immeuble était dit situé entre celui du sieur de MARIE d'un côté, et la maison acquise par les époux Hastert des héritiers ZELLE de l'autre côté (l'ancienne maison GALENVEAUX puis de BREIDERBACH).